

Localisation du terrain : **Commune de Saint-Planchers**
 Opération : **Hameau de de la Grenière**
 Taille du terrain :m² Date prévue d'acquisition.....

10. Documents à joindre à cette demande

- Copie du (des) dernier(s) avis d'imposition ou de non-imposition du ménage ou des différents membres du ménage;
- Copie du livret de famille ou des pièces d'identité des membres du ménage;
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postale;
- Copie du compromis de vente du terrain concerné (aucune prime ne sera versée pour un terrain déjà acquis)

11. Informations complémentaires

- La commission d'attribution se réunit 4 fois par an. En cas de refus d'attribution de la prime, il est possible de déposer une nouvelle demande pour la commission suivante.
- Ni le dépôt du dossier, ni l'accusé réception, ne valent accord de subvention.
- La prime ne sera versée qu'à réception de la copie de l'acte d'acquisition du terrain mentionnant les engagements de l'acquéreur et de la convention tripartite signée.
- En cas de contestation de la décision de la commission d'attribution, il est possible d'effectuer un recours auprès du conseil municipal de Saint-Planchers.

Je certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier, toute mention d'informations erronées engageant ma responsabilité.
 Je certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions d'octroi de la prime et les engagements à respecter en cas d'obtention de ladite prime.
 Fait à le
Nom(s) et signature(s) des demandeur et codemandeur

Partie réservée à l'administration

Dossier déposé le
 Dossier complet

N° dossier

Commission du

Revenu fiscal de référence TOTAL

Ressources mensuelles TOTAL

Avis de la commission

Retour de la convention signée

Acte d'acquisition avec mention des engagements

1. Identité des demandeurs

Demandeur M Mme

Codemandeur M Mme

NOM
 Nom de jeune fille
 Prénom

NOM
 Nom de jeune fille
 Prénom

Adresse actuelle

Adresse actuelle

Code postal.....
 Ville
 N° téléphone
 Mail

Code postal
 Ville
 N° téléphone
 Mail

2. Situation de famille

Célibataire Marié PACSé Concubinage

Veuf (veuve) Divorcé Séparé légalement

Nombre de personnes vivant au foyer (y compris le demandeur et le codemandeur)
 dont nombre d'enfants

3. Situation professionnelle demandeur Situation professionnelle codemandeur

Profession
Employeur

Profession
Employeur

Nom

Nom

Adresse

Adresse

Lieu de travail (si différent)

Lieu de travail (si différent)

Si vous êtes sans activité professionnelle

Si vous êtes sans activité professionnelle

Depuis quelle date
 Votre situation actuelle

Depuis quelle date
 Votre situation actuelle

Chômeur indemnisé

Chômeur indemnisé

Chômeur non indemnisé

Chômeur non indemnisé

Invalidité

Invalidité

Etudiant

Etudiant

RSA

RSA

Autres cas, précisez

Autres cas, précisez

4. Composition du foyer

Désignation	Nom-Prénom	Date de naissance (jj/mm/aa)	Degré de parenté
Demandeur			
Codemandeur			
Enfants	1-.....
	2-.....
	3-.....
	4-.....
	5-.....
Autres personnes vivant au foyer	1-.....
	2-.....

5. Ressources mensuelles

Revenus nets mensuels du demandeur

Revenus nets mensuels du codemandeur

Revenus nets mensuels des autres membres du foyer

Percevez-vous?

des prestations familiales montant mensuel

l'allocation logement (APL, ALF ou ALS) montant mensuel

Autres ressources montant mensuel.....

TOTAL ressources nettes mensuelles

6. Revenu fiscal de référence année de référence (dernière année connue)

Revenu fiscal du ménage OU Revenu fiscal du demandeur
+ Revenu fiscal du codemandeur

TOTAL revenu fiscal de référence

7. Logements actuels

Demandeur

propriétaire
 locataire précisez: logement HLM
logement privé

autre:

Codemandeur (si logement différent du demandeur)

propriétaire
 locataire précisez: logement HL
logement privé

autre:

5. Critères cumulatifs d'attribution

Je / Nous soussigné(s) (Nom/ Prénom)atteste(ons) respecter les critères ci -dessous

- Acheter le terrain en tant que personne physique
- Construire une résidence principale
- Etre primo accédant, pour au moins l'un des demandeurs
- Etre dans l'une des situations de famille suivantes:
 - jeune couple (au moins un des conjoints à moins de 35 ans) sans enfants
 - couple (au moins un des conjoints à moins de 45 ans) avec au moins un enfant (≤ 20 ans)
 - famille monoparentale (moins de 45 ans) avec au moins un enfant de moins (≤ 20 ans)
- Acquérir une parcelle en ZAC dont la taille maximale est la suivante:
 - Communes rétro-littoral 700 m²
- Respecter les plafonds de ressources suivants (revenu fiscal de référence N-2 ou N-1)

Composition du ménage	Plafond de ressources (en 2019) *
De 0 à 2 enfants	39 982 €
3 enfants	47 035 €
4 enfants	53008 €
Enfant supplémentaire	+ 5 912 € / enfant

* Plafond révisable annuellement selon les barèmes nationaux d'accès ou logement

9. Rappel des engagements des futurs propriétaires

En cas d'obtention de la prime, le(s) futur(s) propriétaire(s) s'engage(nt) à:

- à obtenir le permis de construire pour le logement dans un délai de 2 ans après la signature de l'acte d'acquisition du terrain pour lequel la prime sera versée;
- à construire et occuper le logement dans un délai de 4 ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition du terrain pour lequel la prime sera versée;

Dans le cas contraire, il(s) s'engage(nt) à reverser dans son intégralité la prime perçue.

Le(s) futur(s) propriétaire(s) s'engage(nt):

- à occuper le logement au titre de résidence principale pour une durée minimale de 10 ans.
- En cas de mutation professionnelle ou difficultés familiales entraînant le départ du ménage, dans les 10 ans qui suivent la date d'entrée dans l'habitation:
- à en informer la commune ;
 - à rembourser la prime versée OU à vendre à une famille respectant les critères cumulatifs présentés ci-dessus OU à louer en résidence principale à une famille respectant lesdits critères à un loyer annuel ne dépassant pas 5% du prix de l'opération, pour la durée restant à couvrir.

Je/nous soussigné(s) m'engage/ nous engageons à faire mentionner expressément dans l'acte d'acquisition du terrain les engagements décrits ci-dessus sous forme de clause particulière. Si cette condition n'est pas respectée l'acquéreur devra reverser l'intégralité de l'aide obtenue.

Signatures

